



DÉCLARATION LIMINAIRE

DR CLERMONT-FERRAND
Formation Spécialisée
Réunion du 15 septembre 2023

Monsieur le Président,

En préambule, le SNAD CGT souhaite dénoncer la vague de répression syndicale actuelle. La criminalisation des actions s'est accélérée depuis le passage en force de la réforme des retraites, en particulier celles de la CGT. Il est important de rappeler notre attachement aux libertés syndicales, au droit d'expression et de manifestation en France.

La formation spécialisée du CSA de réseau se réunira le 20 septembre afin d'examiner le projet de règlement intérieur avant le vote du CSA de réseau. Il serait souhaitable que les contributions du SNAD soient prises en compte avant la déclinaison de ce règlement intérieur dans les instances locales.

Ces dernières semaines, les collègues du bureau de Clermont-Ferrand ont souffert des températures élevées sur leur lieu de travail lors des épisodes caniculaires. Ils ont annoté le registre santé et sécurité au travail à plusieurs reprises. Il n'est pas normal que le propriétaire des locaux ne prenne aucune disposition pour résoudre les problèmes liés à l'ambiance thermique, et dans ce contexte il appartient à la hiérarchie de prendre les mesures adéquates.

La CGT termine sa déclaration en indiquant que l'intersyndicale appelle à une journée de mobilisation en France et en Europe le vendredi 13 octobre pour défendre notamment les salaires, l'égalité femmes-hommes, le service public, la transition écologique.



Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 15 septembre 2023

Elle s'est déroulée en mode présentiel à partir de 9h30.

Étaient présents :

- pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
- pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), le chef divisionnaire, la secrétaire administrative, la cheffe par intérim de la brigade de Clermont-Ferrand, la cheffe du bureau de Clermont-Ferrand,
- le médecin du travail du 63, l'assistante de service social du 63 et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

En réponse, à la déclaration liminaire du SNAD, le Président a indiqué que les Formations Spécialisées (FS) seraient consultées sur le projet de règlement intérieur avant le Comité Social d'Administration Local (CSAL). En l'absence de règlement intérieur fixant des règles claires pour la désignation du ou de la secrétaire, les représentants du personnel ont décidé que le secrétariat serait assuré par l'UNSA pour la présente séance.

► Approbation du PV de La FS de service de la DR de Clermont-Ferrand du 10 juillet 2023 :

Le PV est approuvé.

► Points d'information à l'initiative du Président :

Le Président indique que le Secrétariat Général a organisé un séminaire des Présidents de FS et de CSA auquel il a participé. Il en ressort que seuls les représentants du personnel (RP) des CSA disposeront d'un droit de vote, à la différence des RP en FS qui ne seront que consultés. Concrètement, un sujet présenté en FS qui recevra un avis négatif ne nécessitera pas une seconde présentation.

Pour le SNAD CGT, il faut attendre l'examen du projet de règlement intérieur par la formation spécialisée du CSAR (R = réseau) puis par le CSAR pour en connaître les dispositions finales.

Le Président poursuit avec les actualités suivantes :

- Un guide ministériel sur la sécurité au travail sera diffusé prochainement,
- Une convention ministérielle va permettre aux agents d'avoir accès à des consultations auprès de psychologues ; le Président précise qu'il s'agira de consultations en présentiel,
- L'ANACT est en phase de finalisation de ses travaux sur le télétravail,
- Une convention a été signée avec la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) pour la prise en compte des conduites addictives dans le cadre du travail,

- Le logiciel PREVACTION, destiné à élaborer le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) va être déployé mi-novembre auprès des assistantes de prévention,
- Certains départements sont impactés par une pénurie de médecins du travail, les infirmier-ière-s pourraient pratiquer certains actes.

► **Suivi des accidents de service :**

Le seul accident recensé concerne un collègue dont le service est rattaché à la formation spécialisée du CSAL ; c'est donc la FS rattachée au CSAL qui devra procéder à l'examen de cet accident.

► **Examen des registres santé et sécurité au travail :**

Le registre du bureau de Clermont-Ferrand a été annoté à plusieurs reprises cet été au cours des épisodes de canicule. Le système de climatisation ne fonctionnait pas malgré les interventions de dépannage. Ce problème a déjà été mentionné depuis 2018.

Lors du groupe de travail (GT) qui a précédé la réunion, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a rappelé que le propriétaire n'a pas d'obligation en termes de climatisation.

La hiérarchie propose comme solutions : une organisation collective du travail en alternant matin et après-midi en présentiel, l'utilisation des postes de travail non occupés dans les pièces moins chaudes (y compris les locaux de la viticulture non impactés par le dysfonctionnement), la mise à disposition de ventilateurs.

Depuis ce GT, l'assistante de prévention et la cheffe de service ont rencontré le gestionnaire des locaux. Des travaux sont prévus en fin d'année.

Lors du GT, le Président et l'assistante de prévention ont insisté sur l'utilité d'annoter le registre. Au cas présent, les observations des agents peuvent être utilisées auprès du gestionnaire pour insister sur l'urgence et l'intérêt des travaux à réaliser.

► **Suivi des visites des médecins du travail :**

Le médecin du travail du 63 indique qu'elle consacre un tiers de son activité à des visites sur sites. En 2022, elle s'est déplacée sur tous les sites douaniers de son périmètre et sur le site de Coliposte. Elle travaille sur la rédaction d'une fiche de poste spécifique à ce lieu d'activité.

Le médecin du travail a pour projet d'assister à une séance de tir.

Une réunion est organisée la semaine prochaine avec les MT, les infirmier-ière-s, les assistant-e-s de service social, les agents des pôles RH et les assistant-e-s de prévention de la région AURA, avec un temps dédié à la thématique « douane ».

► **Suivi des fiches de signalement :**

Aucune fiche de signalement n'a été rédigée.

► **Présentation du rapport annuel 2022 de la médecine de prévention :**

Le médecin du travail précise qu'il s'agit d'un rapport commun pour les agents de la Loire et du Puy-de-Dôme. L'infirmière du 63 suit actuellement une formation ce qui peut expliquer que les visites soient réalisées en binôme. Il n'y a pas d'infirmier-ière dans le 42.

Quelques données :

- 169 agents ont été vus en visite médicale. Avant la visite, des actions sont réalisées en mesure de prévention : bandelette urinaire, test visuel et audiogramme.

- 34 orientations vers des spécialistes ont préconisées : cardiologues, ORL, ophtalmologues, dermatologues, etc.
- 46 aménagements de postes ont été formulés (télétravail, étui de cuisse, limitation TPCI, EPI adapté, souris spécifique, etc).

Le médecin indique qu'elle a pu débloquer la prise de rendez-vous auprès de praticiens et elle recommande d'activer une alerte sur DOCTOLIB pour prévenir quand un rendez-vous se libère. Elle recommande de faire des exercices de gainage et d'avoir une meilleure alimentation. Elle souhaiterait que la pratique sportive soit prise en compte par l'administration.

Dans les situations de souffrance psychologique, il est important que le médecin et/ou l'assistante de service social soient informés. Les acteurs de prévention insistent sur l'importance de l'adhésion de l'agent à la démarche et précisent qu'ils travaillent en toute confidentialité.

► **Présentation du rapport de l'action sociale 2022 :**

Le service de l'action sociale est rattaché au Secrétariat Général, il n'y a donc pas de lien hiérarchique.

L'assistante de service social intervient à 2 niveaux :

- sur le plan collectif : problème de communication dans le service, restructurations...
- sur le plan individuel : articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle...

Les demandes les plus fréquentes sont relatives :

- à la vie professionnelle (droits statutaires, affectation, handicap...)
- à la santé (vie administrative, aspect psychologique...)
- aux difficultés financières (réparations de la voiture, facture de chauffage...)

Quelques données chiffrées pour l'action sociale 63 en 2022 :

- 351 bénéficiaires
- + 154 000 euros de dispositifs de secours octroyés
- 34 consultations auprès de psychologues
- 22 consultations auprès d'une avocate

► **Présentation du P.A.P. (Programme Annuel de Prévention 2023) de la Direction régionale de Clermont-Ferrand :**

Un groupe de travail DUERP s'est réuni le 25 mai. L'assistante de prévention a recensé 170 risques, aucun risque côté A (intolérable).

Le PAP proposé ce jour comporte 29 risques sur lesquels il est souhaitable d'agir prioritairement.

Pour le SNAD, les mesures de prévention concernant la prise en compte des rapports sociaux et des relations de travail au bureau de Clermont-Ferrand ne sont pas suffisantes. Le Président ne souhaite pas prendre en compte cette observation.

Le Président demande expressément aux représentants du personnel d'émettre un avis et de voter.

Le SNAD CGT se prononce CONTRE le PAP présenté et modifié en séance, au motif que sa demande d'une mesure de bienveillance n'est pas prise en compte. Il s'agissait d'adapter les objectifs fixés, notamment ceux du pôle dédouanement, compte tenu du contexte RH (agents nouvellement affectés à former, agents à temps partiel)

► **Point d'étape sur la situation des agents ayant fait l'objet d'un reclassement au sein de la direction régionale de Clermont-Ferrand :**

L'assistante de prévention indique que deux agents sont concernés par un renouvellement de leur détachement à la date du 1^{er} janvier 2024.

Le pôle RH de la DI de Lyon transmet régulièrement des informations à ces agents (tableaux d'avancement par exemple).

À la demande d'une organisation syndicale, les documents ne feront apparaître dorénavant que les situations qui n'ont pas fait l'objet d'une solution définitive.

► **Situation des crédits et examen des propositions d'actions complémentaires 2023 :**

Ce point a été préalablement discuté en groupe de travail. Il reste un reliquat de 121 euros sur les crédits « formation ». Suite à la perspective de relogement de la BSI de Clermont-Ferrand, la commande du plan d'intervention est annulée (862,20 euros).

Les membres retiennent :

- l'achat de matériel sur prescription médicale (bureau réglable en hauteur)
- l'achat de brassards « EVACUATION » (remis aux agents qui suivront la formation guide-file/ serre-file + stock)
- l'achat de sacs à dos trolley pour les télétravailleurs qui en font la demande
- l'achat de 5 kits d'isolation pour fenêtre pour le bureau de Saint-Étienne, en complément des 5 climatiseurs mobiles
- le financement d'une formation « recyclage » de sauveteur secouriste du travail
- l'achat d'une souris ergonomique (stock).

Un dernier ajustement des crédits sera réalisé lors de la prochaine réunion de la formation spécialisée.

► **Questions diverses :**

Le Président a souhaité faire un point sur l'état d'avancement de la réflexion en cours sur la **situation immobilière de la BSI de Clermont-Ferrand**.

Il a déjà donné quelques éléments lors du GT et a informé les agents au moyen d'un courriel.

La propriétaire des lieux va vendre à un promoteur dans le cadre d'un projet immobilier de grande ampleur. Le bail pourra être reconduit jusqu'en avril 2025, voire jusqu'à l'été 2025. Le pôle immobilier de la DI de Lyon est mobilisé sur la recherche de nouveaux locaux. À 1^{re} vue, il ne sera pas possible de trouver et d'aménager des locaux domaniaux en respectant ce calendrier. Le périmètre de la recherche, d'abord concentré sur le quartier du Brézet, se poursuit sur La Pardieu. Il pourrait s'agir d'une construction récente dont l'agencement reste à faire, à l'instar du projet de relogement de la BSI de Montmélian. Compte tenu des problèmes récurrents d'ambiance thermique au bureau de Clermont-Ferrand, le projet pourrait également concerner le bureau et le service viticulture.

En réponse aux questions des OS :

- sont prévues : une salle de réunion et un local de marchandises saisies,
- ne sont pas prévus : un local syndical et le déménagement d'un autre service.

Une OS demande une présentation du projet de relogement de la BSI de Montmélian lors de la prochaine réunion de la FS.

Le Président indique que les ratios en m² ont évolué et que l'évolution va vers l'abandon du poste de travail dédié. Néanmoins, pour le projet actuel, la demande est d'un bureau par agent.

Le SNAD CGT est opposée à cette évolution annoncée de l'organisation du travail ; chaque agent doit disposer d'un poste de travail dédié, notamment pour les jours de réunion de service où la présence de tous est indispensable.

Le Président souhaite également faire un point d'information sur les **locaux de Saint-Etienne**. Le bureau et la brigade sont situés dans le même bâtiment, dans le domaine locatif. Le pôle immobilier a rencontré récemment le nouveau propriétaire des locaux pour discuter des travaux à réaliser. Celui-ci a alors fait part de son projet prioritaire, à savoir construire un second bâtiment, de type R+3, avec parking en sous-sol, sur la même emprise que les locaux actuels. Ce projet est prévu pour 2025 et les locaux seraient partiellement occupés par un transitaire. Le pôle immobilier réfléchit à la possibilité de mener un 2^e projet de relogement, en plus de celui de la BSI de Clermont-Ferrand.

L'encadrement de la BSI de Clermont-Ferrand va acheter une **glacière** de 39 litres pour répondre aux besoins des agents.

Une OS indique qu'un agent pourrait organiser des **formations de sauveteur secouriste du travail** à l'attention de ses collègues. L'assistante de prévention répond qu'il y a plusieurs paramètres à prendre en compte.

Avant de lever la séance, le Président indique que lors de la réunion des Présidents de FS et de CSA, il a été dit qu'il était possible de s'affranchir de la rédaction des PV « classiques ». Cette disposition s'appliquerait de manière générale à toutes les réunions (CAP, FS, CSA). Les arguments sont que la rédaction du PV est fastidieuse, qu'elle nuit à la clarté, et qu'il faut une vision nouvelle et moderne. Le Président propose aux représentants du personnel d'appliquer cette nouvelle méthode à la rédaction du PV de la réunion de ce jour.

Pour le SNAD CGT, c'est l'administration qui a souhaité supprimer les CHSCT et la fonction de secrétaire animateur-trice. Jusqu'à présent les PV étaient très complets et donnaient satisfaction, pourquoi changer ?

Le SNAD CGT demande au Président s'il souhaite anticiper la mise en place d'un règlement intérieur qui n'a pas encore été voté...

Le SNAD CGT rappelle que les PV des CHSCT n'étaient pas destinés à être largement diffusés.

La réunion s'est terminée à 14h45.

NB : lors du GT, le SNAD a fait part des difficultés de stationnement sur les places réservées devant la DR, en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des agents ; il a été répondu que la Mairie de Clermont-Ferrand avait refusé d'attribuer une 4^{ème} place de stationnement en surface. Lors de vos déplacements à la DR de Clermont-Ferrand, soyez vigilants, le centre-ville est en travaux, le schéma de circulation est modifié, les places de stationnement sont de plus en plus rares.

Pour le SNAD CGT

Sandrine MARIE-CHEVALIER